

CONCOURS DES PRIX EXCELLENCE

**RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
2022-2023**

Le concours des Prix Excellence a pour principal objectif de **promouvoir l'excellence** et de **récompenser les entreprises qui se sont distinguées** dans leur domaine. Créés en 1984 sous l'appellation « Prix Dominique-Rollin », c'est en 1999 qu'ils deviennent les « Prix Excellence ». Depuis ses débuts, le concours des Prix Excellence a couronné plus de 500 entreprises et souligné l'apport de plus de 1 000 finalistes lors du prestigieux Gala Dominique-Rollin.

Le **concours des Prix Excellence** permet de :

- ❖ **faire découvrir des entreprises modèles**, résolument tournées vers l'avenir;
- ❖ **mettre en avant-scène les valeurs entrepreneuriales**;
- ❖ **accroître la notoriété et le rayonnement des entreprises** qui participent de façon active tant à la croissance économique qu'à l'image de marque et de réussite de la Rive-Sud;
- ❖ **participer à la création de maillage entre personnalités d'affaires** membres et non membres.

Participer au **concours des Prix Excellence**, c'est :

- ❖ démontrer son leadership;
- ❖ se démarquer;
- ❖ dépasser ses limites;
- ❖ prendre part à l'excellence entrepreneuriale de la Rive-Sud.

Devenir finaliste du **concours des Prix Excellence**, c'est :

- ❖ reconnaître et valoriser le travail de vos équipes;
- ❖ accroître votre visibilité auprès des acteurs économiques;
- ❖ bénéficier de la réputation de l'événement;
- ❖ élargir votre réseau de relations d'affaires;
- ❖ rayonner sur tout le territoire de la Rive-Sud;
- ❖ réaliser une capsule vidéo professionnelle de votre entreprise qui sera diffusée lors du Gala Dominique-Rollin et dont vous pourrez ensuite faire usage;
- ❖ bénéficier d'une visibilité dans les médias locaux par la couverture de presse couvrant l'événement;
- ❖ bénéficier d'une visibilité dans l'édition spéciale « Excellence » du magazine de la CCIRS;
- ❖ mieux vous faire connaître grâce aux publications sur les réseaux sociaux de la CCIRS.

DOUZE CATÉGORIES ENTREPRISES ET UNE CATÉGORIE FEMME EN AFFAIRES :

1. Commerce de détail
2. Entrepreneurs et métiers de la construction
3. Innovation et technologies
4. Nouvelle entreprise
5. Exportation
6. Relève et transfert d'entreprise
7. Entreprise de service de moins de 20 employés
8. Entreprise de service de 20 employés et plus
9. Entreprise manufacturière ou de distribution de moins de 10 M\$
10. Entreprise manufacturière ou de distribution de 10 M\$ et plus
11. Développement durable
12. Entreprise d'économie sociale
13. Étinc'ELLE

Pour chacune des 13 catégories, après analyse des dossiers de candidature reçus, le jury choisira 3 finalistes qui seront annoncées lors du « dévoilement des finalistes ». Une entreprise ne peut être finaliste qu'une seule fois dans les 13 catégories entreprises.

QUATRE MENTIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Bourse Aile jeunesse
2. Prix diversité et inclusion
3. Entreprise Coup de cœur du public
4. Entreprise de l'année

Les mentions supplémentaires seront décernées comme suit :

- Bourse Aile jeunesse : La bourse sera offerte à une entreprise dont 50 % ou plus des actions sont détenues par un ou des personnes âgées de 35 ans et moins qui ont répondu à la question appropriée dans le cahier de candidature. Le gagnant de cette bourse sera déterminé par le jury.
- Prix diversité et inclusion : Le prix sera remis à une entreprise finaliste qui a répondu adéquatement à la question portant sur le prix dans leur dépôt de candidature. L'entreprise gagnante de ce prix sera déterminée par le jury.
- Entreprise Coup de cœur du public : Le prix sera offert à une entreprise finaliste qui obtiendra le plus grand nombre de votes du public;
- Entreprise de l'année : Le prix « **Entreprise de l'année** » sera remis à une entreprise lauréate parmi les 13 catégories;

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Conditions générales d'admissibilité

- Le candidat doit **être membre en règle** de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud à la date de clôture des mises en candidature (voir les dates à la fin du document).
- Le candidat doit **être accompagné par un membre du comité des parrains de la CCIRS ou par un représentant désigné par celui-ci** à la date de clôture des mises en candidature; un maximum de deux parrains est accepté par candidature.
- **Le siège principal de l'activité de l'entreprise** doit être situé, sans exception, dans l'une des **municipalités** suivantes :

Belœil, Boucherville, Brossard, Calixa-Lavallée, Candiac, Carignan, Chambly, Châteauguay, Contrecoeur, Delson, La Prairie, Léry, Longueuil (comprenant Greenfield Park, Le Moyne et Saint-Hubert), McMasterville, Mercier, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Amable, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Constant, Saint-Denis, Saint-Isidore-de-Laprairie, Saint-Lambert, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Belœil, Saint-Mathieu-de-Laprairie, Saint-Philippe, Sainte-Catherine, Sainte-Julie, Varennes et Verchères.

- **Le chiffre d'affaires de l'entreprise doit être inférieur à 150 millions de dollars par année.**
- **Une entreprise peut soumettre sa candidature dans plus d'une catégorie.** Des frais de **150 \$** sont applicables pour chacune des catégories secondaires, pour un maximum de cinq (5) catégories.

2. Exclusions

- Toute entreprise paragouvernementale ou une filiale contrôlée majoritairement par celle-ci.
- Toute entreprise ayant gagné un « Prix Excellence » au cours des trois (3) dernières éditions ne peut se présenter dans la **catégorie pour laquelle elle a déjà été lauréate.**

3. Renseignements sur la situation financière

- Un Prix Excellence est accordé à une entreprise non seulement pour ses réalisations, mais aussi pour sa capacité de croissance. Le critère « analyse de la santé financière » constitue un élément fondamental pour assurer le calibre élevé du concours.
- Sauf pour le prix Étinc'ELLE, vous devez fournir les ratios tel que requis dans le cahier de candidature. Les entreprises qui le désirent peuvent ajouter les états financiers des deux dernières années. Ces informations seront traitées de manière strictement confidentielle.

4. Jury

- Le jury est composé de personnes issues du milieu des affaires. Elles ont été sélectionnées pour leur intégrité et leurs expertises complémentaires. Pour assurer la transparence du concours, les membres du jury sont soumis à des règles d'éthique strictes et doivent signer une lettre de confidentialité.
- S'il y a conflit ou apparence de conflit d'intérêts lors de l'analyse d'une candidature, le membre du jury en cause se retirera des discussions et des décisions concernant le dossier et de la catégorie si la candidature est retenue.
- Le cabinet Demers Beaulne agira à titre de vérificateur cette année.

5. Critères d'évaluation

Chaque questionnaire est différent selon la catégorie. Les critères d'évaluation le sont également. Notez que :

- compte tenu de son importance, la section sur l'analyse de la situation financière représente 25 % dans toutes les catégories à l'exception des catégories :
 - « Nouvelle entreprise », où elle représente 15 %;
 - « Développement durable », où elle représente 15 %;
 - « Prix Étinc'ELLE », qui ne comporte aucune section sur l'analyse de la situation financière;
- le pourcentage restant est déterminé à l'avance par le jury (voir chacun des cahiers).

6. Confidentialité

Toutes les informations soumises aux fins du présent concours sont confidentielles et ne serviront qu'à l'analyse des candidatures. Tous les membres du jury et les personnes qui participent de près à l'organisation du concours ont signé une entente de confidentialité.

Les participants qui le désirent pourront récupérer leur dossier papier dès le lundi qui suit le Gala Dominique-Rollin aux bureaux de la CCIRS. Les dossiers seront conservés pour une période de 30 jours suivant la remise des prix lors du gala. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront détruits afin de préserver la confidentialité des renseignements.

CONDITIONS OBLIGATOIRES

Vous devez :

- ✓ limiter votre dossier de candidature à un maximum de dix (10) pages. Vous pouvez joindre en annexe tout document, toute photo ou tout article de journal qui peuvent appuyer votre candidature (maximum de cinq [5] pages). Une courte vidéo maison (90 secondes maximum) de type « présentation d'ascenseur » est recommandée pour soutenir votre dossier et doit être incluse sur la clé USB ou dans le courriel, le cas échéant;
- ✓ envoyer soit :
 - une version papier de votre dossier de candidature en vous assurant d'y joindre une copie électronique (clé USB) dans une enveloppe scellée (indiquer sur l'enveloppe la catégorie et s'assurer d'avoir une seule catégorie par enveloppe) à :
***Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud
893, boulevard Guimond, Longueuil (Québec) J4G 2M7;***
 - une version électronique par courriel à excellence@ccirs.qc.ca (indiquer dans l'objet la catégorie et s'assurer d'avoir une seule catégorie par courriel);
- ✓ faire parvenir le tout **avant la date limite pour le dépôt des candidatures**

Note : Utilisez une enveloppe ou un courriel par catégorie. Indiquez la catégorie pour laquelle vous déposez votre candidature et si celle-ci est votre catégorie principale ou secondaire.

** **

7. Frais pour le dépôt des candidatures secondaires

En tant que membre en règle, le dépôt de votre candidature dans la catégorie principale est sans frais. Notez que pour soumettre votre candidature dans plus d'une catégorie, des frais de 150 \$ s'appliquent par catégorie et devront être acquittés par chèque ou par carte de crédit au moment du dépôt du dossier.

DESCRIPTION DES CATÉGORIES :

Commerce de détail

Objectif : Reconnaître les commerces de détail ou les restaurants, qu'importe leur taille, qui se distinguent par leur dynamisme, leurs activités de marketing et la connaissance de leur clientèle.

Critères d'admissibilité : La majeure partie des opérations de l'entreprise consiste à vendre des marchandises à des consommateurs, directement ou en ligne, d'un établissement commercial admissible au concours.

Entrepreneurs et métiers de la construction

Objectif : Reconnaître les entreprises de construction ou de métiers connexes à la construction qui se distinguent par leur projet, leur croissance, leur gestion et leur impact sur le territoire.

Critères d'admissibilité : Exploiter une entreprise qui œuvre dans le domaine de la construction ou de métiers connexes à la construction (p. ex. : ventilation, plomberie, électricité, etc.). De plus, l'entreprise doit se démarquer dans son domaine et avoir un impact économique significatif dans son milieu.

Innovation et technologies

Objectif : Reconnaître les entreprises qui se distinguent par une innovation technologique ou autre, résultant de l'efficacité et de l'efficience de programmes de recherche et de développement, de nouveaux produits, processus ou procédés.

Critères d'admissibilité : La définition de cette catégorie NE SE LIMITE PAS à la définition fiscale de l'expression « Recherche et développement ». Ceci inclut la conception, le développement technique, la mise au point ou l'amélioration d'un procédé ou d'une technologie, etc.

Nouvelle entreprise

Objectif : Reconnaître les nouvelles entreprises qui se sont distinguées par leur sens de l'entrepreneuriat, leur audace, leur créativité et leurs réalisations.

Critères d'admissibilité : L'entreprise doit avoir maximum trois (3) ans d'existence à la date limite du dépôt des candidatures. L'entreprise doit avoir achevé au minimum un exercice financier complet (12 mois) et être en mesure de fournir les états de fin d'exercice.

Exportation

Objectif : Reconnaître les entreprises ou organisations qui commercent et se distinguent à l'extérieur du Canada.

Critères d'admissibilité : Les entreprises qui investissent des efforts et des ressources en matière de développement à l'extérieur du Canada.

Relève et transfert d'entreprise

Objectif : Reconnaître une entreprise qui a réussi avec succès un transfert d'entreprise à l'interne ou à l'externe (Famille – Cadre – Employé – Acquéreur). Les critères d'évaluation sont la continuité entrepreneuriale, la conservation ou la création d'emplois, l'impact économique de l'entreprise par ses activités et ses pratiques d'affaires (innovation, amélioration continue, mobilisation des ressources humaines, etc.).

Critères d'admissibilité : Les actionnaires de la société doivent avoir entamé une démarche structurée de transfert d'entreprise depuis plus d'un an (mandats externes, mentorat, colloques, association et autres démarches).

Plus de 50 % des actions participantes (pas nécessairement des actions avec droit de vote ou des actions de gel) de la société doivent être détenues, directement ou indirectement, par la relève ou par une fiducie des membres de la famille immédiate de la relève.

Le conseil d'administration de la société doit joindre une déclaration affirmant que la relève contrôle la gestion de la société depuis plus d'un an.

Entreprise de service (moins de 20 employés)

Objectif : Reconnaître les entreprises qui se distinguent par la qualité de leurs services, l'efficacité de leurs opérations et la satisfaction de leur clientèle.

Critères d'admissibilité : Les principales activités de l'entreprise doivent s'effectuer dans le domaine du service. De plus, l'entreprise doit avoir moins de 20 employés.

Entreprise de service (20 employés et plus)

Objectif : Reconnaître les entreprises qui se distinguent par la qualité de leurs services, l'efficacité de leurs opérations et la satisfaction de leur clientèle.

Critères d'admissibilité : Les principales activités de l'entreprise doivent s'effectuer dans le domaine du service. De plus, l'entreprise doit avoir 20 employés et plus.

Entreprise manufacturière ou de distribution (moins de 10 M\$)

Objectif : Reconnaître les entreprises qui se distinguent par l'efficacité de leurs opérations et par l'innovation, la croissance et leurs réalisations.

Critères d'admissibilité : Les principales activités de l'entreprise doivent être dans le domaine manufacturier ou de distribution et son chiffre d'affaires doit être inférieur à 10 M\$.

Entreprise manufacturière ou de distribution (10 M\$ et plus)

Objectif : Reconnaître les entreprises qui se distinguent par l'efficacité de leurs opérations et par l'innovation, la croissance et leurs réalisations.

Critères d'admissibilité : Les principales activités de l'entreprise doivent être dans le domaine manufacturier ou de distribution et son chiffre d'affaires doit être supérieur à 10 M\$ et inférieur à 150 M\$.

Étinc'ELLE

Objectif : Reconnaître une femme, propriétaire d'entreprise ou salariée, s'étant particulièrement illustrée dans sa profession et dans le milieu socio-économique au cours des cinq (5) dernières années. Femme très active et ayant une grande confiance en ses capacités, ses actions ont un impact majeur dans la société et contribuent de façon directe ou indirecte à l'avancement de la condition féminine.

Critères d'admissibilité : La candidate doit être une femme, propriétaire d'entreprise ou salariée, s'étant particulièrement illustrée dans sa profession et dans le milieu socio-économique au cours des cinq (5) dernières années.

Développement durable

Objectif : Reconnaître une entreprise qui sait se démarquer au niveau de son plan de développement durable ou de ses actions en matière de développement durable.

Critères d'admissibilité : L'entreprise doit avoir effectué des actions en matière de développement durable depuis au moins un an et peut démontrer l'implantation de certaines d'entre elles.

Entreprise d'économie sociale

Objectif : Reconnaître une entreprise qui se démarque par les solutions novatrices qu'elle apporte à des enjeux d'ordre social, économique ou environnemental tout en offrant des produits et des services de proximité à ses membres.

Critères d'admissibilité : La catégorie Entreprise d'économie sociale est réservée aux organismes à but non lucratif (OBNL) et aux coopératives. De plus, l'entreprise doit avoir un volet marchand de l'ordre de 30 % de ses revenus depuis au moins un an et démontrer la réalisation effective de ventes de biens ou de services.

DATES À RETENIR

Lancement des Prix Excellence Lieu : Parcours du cerf	26 octobre 2022
Date limite pour le dépôt des candidatures Lieu : CCIRS, Longueuil (par la poste, en main propre ou par courriel)	16 février 2023 à midi
Dévoilement des finalistes Lieu : Dock619	30 mars 2023
Gala Lieu : Hôtel Mortagne	25 mai 2023

Deux façons d'acheminer votre candidature :

1 – Par la poste ou en main propre

Les dossiers doivent être envoyés à : **Concours Prix Excellence**
Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud
893, boulevard Guimond
Longueuil (Québec) J4G 2M7

*** Veuillez indiquer sur l'enveloppe la catégorie pour laquelle vous déposez votre candidature.**

2 – Par courriel

Les dossiers doivent être envoyés à : excellence@ccirs.qc.ca

*** Veuillez indiquer dans l'objet la catégorie pour laquelle vous déposez votre candidature.**

Utilisez une enveloppe ou un message courriel par catégorie, maximum cinq (5) catégories.

Pour vous inscrire, utilisez le formulaire de dépôt de candidature sur notre site : ccirs.qc.ca

Pour obtenir tout autre renseignement, téléphonez à la CCIRS au 450 463-2121